



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 02 AU 08 MARS 2021

Bien penser à inscrire votre nom et prénom , Merci

MENUS A LIRE VERTICALEMENT

	MARDI 02	MERCREDI 03	JEUDI 04	VENDREDI 05	SAMEDI 06	DIMANCHE 07	LUNDI 08
SOUPE 0,90€	Velouté de Navets	Soupe 3 Légumes	Bouillon de Légumes Tapioca	Soupe de Légumes Verts	Soupe à l'Oignon	Bouillon de Bœuf Alphabet	Soupe à L'Oseille
ENTRÉE	CONCOMBRE VINAIGRETTE ou QUICHE DU JOUR	TERRINE DE LÉGUMES ou JAMBON SEC/BEURRE	SALADE PIÉMONTAISE ou CHOU BLANC AU COMTÉ	SALADE COMPOSÉE ou PÂTES EN SALADE	POIREAU VINAIGRETTE ou SALADE DE LA MER	MACÉDOINE DE LÉGUMES ou ASPIC CHARCUTIER	FOND D'ARTICHAUT VINAIGRETTE ou SARDINES AU CITRON
PLAT OU PLAT UNIQUE	ROUELLE DE PORC ou FILET DE POISSON MEUNIÈRE	BŒUF BRAISÉ ou CORDON-BLEU	TÊTE DE VEAU ET SES LÉGUMES MAISON OU	LOTTE À L'AMÉRICAINE ou ŒUF MEURETTE	POULET BASQUAISE ou RAIE SAUCE BEURRE CITRON	LAPIN À LA MOUTARDE À L'ANCIENNE ou RÔTI DE PORC	ROGNONS DE BŒUF ou ANDOUILLETTE GRILLÉE
LÉGUME	HARICOTS VERTS PLATS ou POMMES DE TERRE RISSOLÉES	ÉBLY ou COURGETTES BÉCHAMEL	CASSOULET MAISON	POMMES DE TERRE VAPEUR ou LAITUES BRAISÉES	NOUILLES ou HARICOTS BEURRES	BROCOLIS ou RIZ PILAF	PURÉE POMMES DE TERRE ou POÊLÉE PAYSANNE
FROMAGE	EMMENTAL ou SAINT MORET	PETIT MOULÉ ou REBLOCHON	FROMAGE BLANC BATTU ou SAINT NECTAIRE	SAINT ALBRAY ou TOMME DE SAVOIE	GOUDA ou PONT L'ÉVÊQUE	FROMAGE DE CHÈVRE ou SAINT PAULIN	BRIE ou TARTARE FINES HERBES
DESSERT	FRUIT ou COMPOTE DE PÊCHES	TARTE AU CITRON ou LIÉGEOIS	FRUITS AU SIROP ou PANNA COTTA ET SON COULIS	YAOURT AUX FRUITS ou PÂTISSERIE DU JOUR	MOUSSE CHOCOLAT ou FRUIT	FLAN PÂTISSIER ou MIRABELLES AU SIROP	FRUIT ou FLAN NAPPÉ
PAIN 0,54€ (si besoin cocher la case ci-contre) ☐							

En cas d'Absence, prévenir le plus rapidement possible ADMR TOURNUS AU 03 85 21 92 73 ou La Cuisine de Jacquotte au 03 85 72 28 67

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée au moins 48 heures à l'avance (sauf hospitalisation d'urgence) si celle-ci a bien été déclarée.ATTENTION: Nous vous demandons d'être au maximum présent(e) au moment de l'heure de passage. Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de Sécurité Alimentaire.